



Technicien/ne Géomètre en Cabinet

Lieu de la Formation

Afpar de Saint-Paul

RNCP 37104

Diplôme visé :

Titre Professionnel de Niveau 5 du Ministère Chargé de l'Emploi (date d'effet le 10/02/2023) composé des 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

Durée de la formation

8 mois / 1225 h

En centre

1085 h

En entreprise

140 h



Métier

Au sein d'un cabinet de géomètre-expert, le/la technicien/ne géomètre en cabinet, réalise des levés topométriques à partir d'éléments fixes, existants et durables sur le terrain, afin de procéder à l'établissement de plans topographiques.

A partir de ces plans, il/elle rédige des documents déterminant la propriété immobilière : bornage et division de terrains. Technicien/ne de la mesure, le/la technicien/ne géomètre en cabinet est associé aux projets d'aménagement immobilier qui l'amènent à réaliser des tâches de topographie, de conception de projets, de maîtrise d'œuvre, de division immobilière, par exemple. Dans ces cas-là, il/elle sera intégré à des équipes pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes de l'environnement, ingénieurs VRD).

La décentralisation a transféré aux collectivités, régions, départements, communes, de nombreuses compétences relevant antérieurement des attributions de l'Etat. Dans ce contexte, le/la technicien/ne géomètre en cabinet accompagne ces collectivités en matière d'urbanisme, qu'il s'agisse :

- d'urbanisme réglementaire pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme réglementaire (SCOT - schéma de cohérence territoriale, PLU - plan local d'urbanisme, cartes communales);

- d'urbanisme opérationnel pour participation au montage d'opérations d'aménagement de zones urbaines ou de quartiers (ZAC, lotissements, réorganisation foncière, rénovation et requalification d'espaces publics).

Objectifs de la formation

- Réaliser des levés et des plans topographiques
- Réaliser des études d'infrastructures et des implantations
- Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

CCP 003047 – Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière

- Réaliser les relevés, les plans d'architecture et les calculs associés ;
- Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés ;
- Exploiter des pièces écrites à caractère foncier.

CCP 003048 – Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures

- Effectuer les métrés des études d'infrastructures ;
- Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures ;
- Réaliser des implantations d'infrastructures.

CCP 003049 – Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'œuvre de conception ou réalisation d'un chantier)

- Effectuer des levés topographiques ;
- Effectuer les calculs topométriques liés aux levés ;
- Réaliser des dessins topographiques.

Modalités de certification

Le stagiaire peut valider le Titre Professionnel (réussite totale) ou un ou plusieurs blocs de compétences (réussite partielle).

Voir la fiche métier sur www.afpar.re

Déroulé de la formation

Intitulé	Durées indicatives	
	Semaines	Heures
Période d'intégration	1	35
Module 1 : Produire des documents constitutifs d'une opération foncière ou immobilière	9	315
Module 2 : Produire en DAO des plans topographiques, de bâtiments et d'infrastructures	6	210
Module 3 : Réaliser les opérations topographiques et les plans associés spécifiques aux infrastructures (mission de maîtrise d'oeuvre de conception ou réalisation d'un chantier)	12	420
Période en entreprise	4	140
Module de synthèse	2	70
Session d'examen	1	35

Modalités pédagogiques

Le temps de formation se compose de :

- 70 à 80% de pratique professionnelle (mise en situation sur un plateau technique, études de cas, travaux pratiques,...)
- 20 à 30% de théorie/technologie professionnelle
- Période(s) d'application en entreprise.

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis en cours de formation,
- Evaluation des périodes d'application en entreprise,
- Evaluation de la satisfaction.

Le public éligible

- Demandeur/se d'emploi à partir de 18 ans,
- Si vous avez une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, veuillez contacter le Point Contact.

L'entrée en formation sera possible sous réserve :

- D'un avis médical favorable à l'exercice du métier.
- De répondre aux exigences des prérequis et d'aptitudes pour entrer en formation.

Les prérequis

- Un niveau de la classe de terminale scientifique ou technique est souhaitée.
- Pour les titulaires d'un Titre Professionnel de Niveau 4, 2 ans d'expérience professionnelle en topographie ou travaux publics sont recommandées.

Les aptitudes requises

- Bonne perception spatiale,
- Esprit d'analyse,
- Méthode,
- Rigueur,
- Bonne vision (avec ou sans correction),
- Sens des responsabilités,
- Aptitude relationnelle (sens du contact, travail en équipe et sous pression...).

Modalités d'accès

1. Inscription :

- a. Sur le site Internet de l'AFPAR : www.afpar.re
- b. Dans un des Points Contacts de l'AFPAR,
- c. Auprès de France Travail ou de la Mission Locale.

2. Participation à la réunion d'information collective,

3. Passation de tests psychotechniques pour l'identification des aptitudes et connaissances,

4. Entretien avec un/e psychologue du travail,

5. Décision par une commission de recrutement.



Délai d'accès

- La phase de recrutement débute en moyenne 3 mois avant la date de démarrage de l'action. Les candidats sont convoqués par ordre de la date d'inscription et en fonction de la liste d'attente.

Parcours de formation proposé

- Formation en présentiel : 35h par semaine

Débouchés

- Accès à l'emploi (ROME F1107) de :
 - Géomètre Topographe ;
 - Technicien/ne Géomètre Topographe ;
 - Technicien/ne Supérieur/e Géomètre Topographe ;
 - Géomètre d'Entreprise ;
 - Géomètre de Chantier.

Suite de parcours

- Evolutions possibles :
 - Après plusieurs années d'expérience le/la Géomètre Topographe peut évoluer au sein de différentes entreprises ou en obtenant un diplôme d'Ingénieur/e pour devenir Géomètre Expert, ou bien en passant un concours dans la fonction publique.
- Formation complémentaire :
Licence professionnelle des secteurs Génie civil, Urbanisme et Aménagement.

Financement

- Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen plus (FSE+).

Indicateurs

Nouvelle formation

0 810 800 810

prix d'un appel local

Points contacts AFPAR

Nord 0262 94 72 73 • Est 0262 46 80 43

Ouest 0262 45 38 00 • Sud 0262 96 16 80

www.afpar.re



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

